

Pays membres

Allemagne	Finlande	Mexique
Australie	France	Norvège
Autriche	Grèce	Nouvelle Zélande
Belgique	Hongrie	Pays-Bas
Canada	Irlande	Pologne
Chili	Islande	Portugal
Colombie	Israël	Rép. Slovaque
Corée du Sud	Italie	Rép. Tchèque
Danemark	Japon	Royaume-Uni
Espagne	Lettonie	Slovénie
Estonie	Lituanie	Suède
États-Unis	Luxembourg	Suisse
		Turquie

Pays candidat

Costa Rica

Pays partenaires

Afrique du Sud	Indonésie
Brésil	Chine
Inde	

L'OCDE, Kesaco ?

Créée en 1961, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) succède à l'OECE (organisation européenne de coopération économique) qui administrait l'aide américaine à l'Europe lors du plan Marshall.

A l'origine composée uniquement d'Etats industrialisés européens, l'OCDE s'est par la suite élargie pour regrouper 38 pays de toutes les régions du monde. Son siège se situe en France à Paris au 2 rue André Pascal (75016).

Quel est son rôle ?

Cet organisme a pour fonction de coordonner les politiques économiques des Etats membres, de faire bénéficier les pays les moins développés de l'expériences des pays industrialisés et de favoriser le développement du commerce international.

Au même titre que les autres organismes internationaux tels que le FMI (Fonds monétaire international) ou l'OMC (l'Organisation mondiale du commerce), l'OCDE est chargée de favoriser la coordination des politiques économiques et de promouvoir des règles communes de comportement. Pour l'OCDE, la coordination des politiques économiques répond à deux motifs :

- Celui de favoriser et d'organiser la production de ce que l'on appelle les biens publics mondiaux, tels que la préservation du climat mondial ou la stabilité financière internationale ;
- Et celui de tenir compte des interdépendances entre pays dans l'élaboration des politiques économiques nationales.

Afin de d'alimenter ses réflexions et pour mieux promouvoir ses politiques, l'OCDE fournit chaque année un certain nombre de rapports que ce soit sur la politique économique, les politiques éducatives, les politiques de santé ou environnementales. Ces rapports appuyés sur des bases de données importantes font l'objet généralement de publications annuelles.

Les rapports les plus connus de l'OCDE sont publiés à intervalles réguliers et mènent chaque année une revue exhaustive de la situation actuelle de tous les pays de l'OCDE, dans un domaine particulier. On compte principalement :

- Les Perspectives économiques de l'OCDE ;
- Les Perspectives de l'emploi de l'OCDE ;
- Les Regards sur l'éducation ;
- Les Principaux indicateurs économiques de l'OCDE ;
- Le Panorama des statistiques de l'OCDE ;
- L'OCDE en chiffres ;
- L'Observateur de l'OCDE ;
- Données OCDE sur l'environnement.

L'OCDE publie en outre, pour chacun de ses pays membres, tous les deux ou trois ans, une « étude-pays », qui retrace la situation économique du pays, des recommandations de politique économique et le bilan des réformes passées.

Lors de ses dernières recommandations en juillet 2019 (avant la crise actuelle), l'OCDE préconisait pour la France :

- La mise en œuvre rapide de réformes structurelles pour maîtriser les dépenses publiques ;
- De limiter les contrats de travail de courte durée ;
- De mieux intégrer les jeunes sur le marché du travail ;
- Et d'améliorer la formation initiale.



Son organisation

L'OCDE est composée de trois structures :

- **Le Conseil** qui est l'organe décisionnel prépondérant de l'Organisation. Constitué d'ambassadeurs des pays membres et de la Commission européenne, il est présidé par le Secrétaire général. Il se réunit régulièrement pour échanger à propos des principaux travaux de l'Organisation, faire part des préoccupations et prendre des décisions par consensus ;
- **Les comités**, groupes d'experts et groupes de travail, qui couvrent la quasi-totalité des domaines de politique publique. Les comités proposent des solutions, évaluent les données et les succès de politique publique, et examinent l'action publique menée dans les pays membres ;
- **Le Secrétariat** qui mène à bien les travaux de l'OCDE. Il est dirigé par le Secrétaire général et composé de directions et de divisions, qui collaborent avec les responsables de l'action publique et les relais d'opinion dans chaque pays, apportant éclairages et expertise pour guider l'élaboration de la politique publique.

Les normes établies par l'OCDE

Outre son rôle dans la conception et la promotion des politiques publiques, l'OCDE établit aussi des normes communes - à ce jour l'organisation a élaboré plus de 450 normes internationales - dans de multiples domaines sectoriels. Celles-ci peuvent être simplement des recommandations mais elles peuvent être également juridiquement plus contraignantes. Elles prennent alors la forme de déclarations ou conventions internationales.

Récemment, l'OCDE a par exemple permis l'élaboration d'une norme commune en matière d'imposition des entreprises multinationales *via* la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (« BEPS »). Dans le cadre du G20, l'OCDE a également été chargée de faire progresser la réglementation internationale sur l'intelligence artificielle (IA). Enfin, l'OCDE a contribué à l'application de la convention sur la lutte contre la corruption permettant l'élaboration de normes sur la protection des lanceurs d'alerte, l'intégrité et la transparence dans le développement des infrastructures. En lien avec le PCN (le point de contact national), l'OCDE a également fixé des principes directeurs à l'intention des multinationales recouvrant les domaines suivants : Transparence et publication d'informations, Droits de l'Homme, Emploi et relations professionnelles, Environnement, Lutte contre la corruption, Intérêts des consommateurs, Science et technologie, Concurrence, Fiscalité.

Qu'est ce que le TUAC ?

Les principales parties prenantes de la société civile – entreprises, syndicats et autres - sont également intégrées au sein des travaux de l'OCDE. Les employeurs s'expriment via le Comité consultatif économique et industriel (le BIAC). L'action des syndicats se fait, elle, à travers la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE autrement dit le TUAC.

Créé en 1948, le Tuac représente la voix officielle du mouvement syndical au sein de l'OCDE. Il vise ainsi à donner une dimension sociale aux politiques promues par l'organisation que ce soit au travers des consultations régulières avec les experts de l'OCDE et les gouvernements des pays membres ou aux cours des contributions lors des sommets économiques annuels (G20, G7 etc.).

Le travail quotidien du TUAC consiste ainsi à défendre la position des syndicats et de rendre compte aux centrales affiliées des travaux de l'OCDE. Actuellement, le TUAC représente plus de 60 millions de travailleurs et cinquante-neuf centrales syndicales nationales y sont affiliées.

La CFE-CGC et l'OCDE

La CFE-CGC, membre du TUAC, participe régulièrement aux différentes consultations présentant les travaux de l'OCDE. C'est ainsi l'occasion, pour nous de défendre les positions que nous portons au niveau national.

Plus particulièrement nous participons aux consultations sur les thématiques suivantes :

- La fiscalité internationale ;
- Le numérique et l'économie digitale ;
- Les entreprises multinationales ;
- Les politiques en matière d'éducation et formation ;
- Les politiques économiques.